



AIN

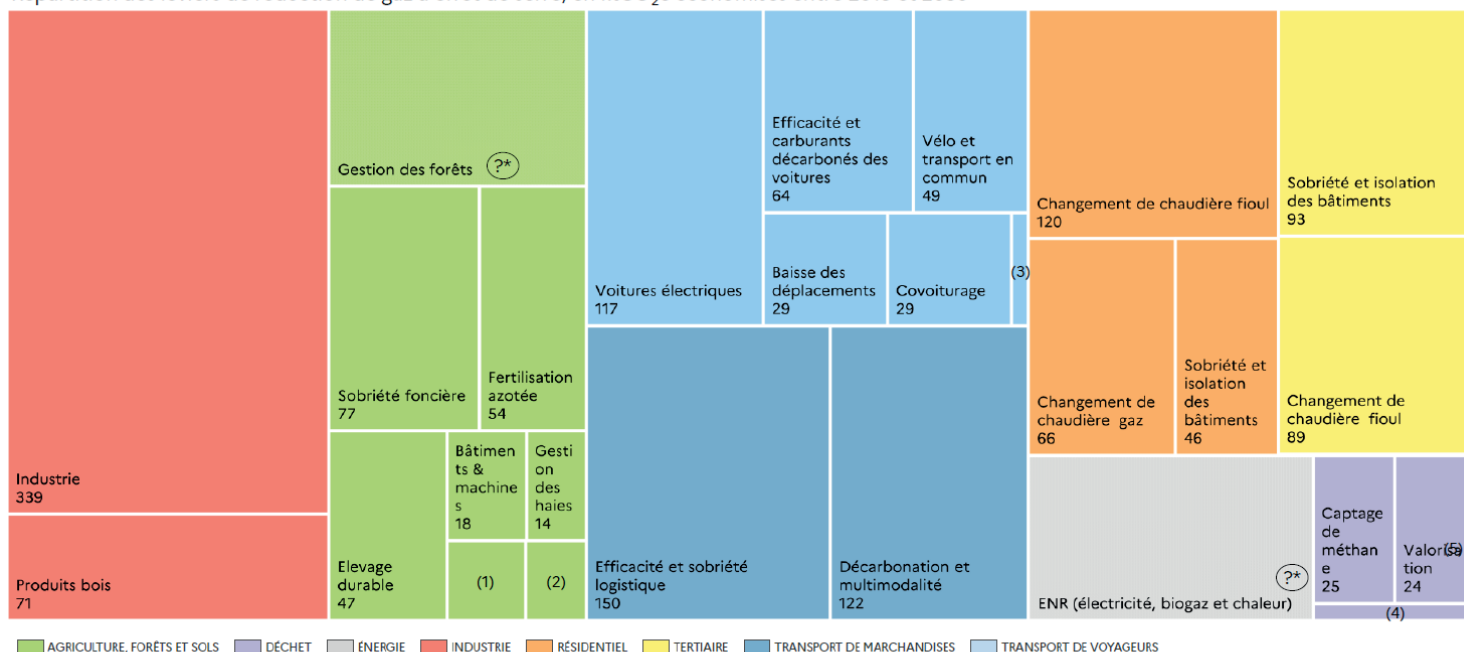


LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT

Poursuivant la dynamique insufflée par la Conférence des Parties (COP) régionale du 21 décembre 2023 en présence du ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires, les collectivités locales et les principaux acteurs de l'Ain se sont mobilisés autour des enjeux de territorialisation de la planification écologique

lors d'une première réunion plénière le 15 janvier 2024 à Pont-d'Ain. Cette réunion fut l'occasion de partager les objectifs et d'ouvrir un premier temps de consultation. **Cet exercice a permis de mieux dessiner les défis que le territoire doit relever en matière climatique, énergétique et environnementale, avec une forte participation.**

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



(1) Gestion des prairies : 13 ktCO₂e. (2) Pratiques stockantes: 10 ktCO₂e. (3) Bus et cars : 4 ktCO₂e. (4) Prévention des déchets: 6 ktCO₂e.
* Objectifs non départementalisés en l'absence de données comparables

De fait, cela fait plusieurs années que **les collectivités de l'Ain sont déjà passées à l'action**. La grande majorité des communautés de communes et d'agglomération se sont dotées de plans climat-air-énergie territoriaux et de contrats pour la réussite de la transition écologique dynamiques. Le conseil départemental, engagé depuis plusieurs années sur la préservation de la forêt et des milieux naturels sensibles, s'est plus récemment investi sur la préservation de la ressource en eau. Il a rejoint la démarche « l'eau de l'Ain » initiée par les services de l'État et associant les chambres consulaires. De nombreuses communes, urbaines comme rurales, mènent des actions adaptées à leurs besoins et leurs moyens.

Il convient désormais d'accélérer la dynamique engagée. Le département de l'Ain, tout à la fois rural et industriel, aux portes de deux métropoles, accueille de plus en plus d'habitants (plus de 6000 par an) et d'activités économiques. Les enjeux de sobriété énergétique, de mobilité, de gestion des déchets et de sobriété foncière sont de plus en plus prégnants. Les ressources en eau sont en tension croissante pour répondre à l'ensemble des usages des habitants et des activités économiques. Les territoires forestiers du Bugey subissent déjà les impacts du changement climatique.

La consultation menée auprès des collectivités a permis d'identifier de nombreuses pistes d'action et les priorités des collectivités au regard des caractéristiques sociales, économiques, géographiques et climatiques de l'Ain.

Les 6 grands thèmes pour le département :

- la rénovation énergétique des logements et des bâtiments publics
- le développement de l'économie circulaire et la gestion des déchets
- le développement de mobilités alternatives à la voiture individuelle
- la production d'électricité renouvelable
- la préservation de la ressource en eau

la préservation de la forêt. Ces thématiques ont été le support des échanges lors de la deuxième réunion plénière départementale le 13 mai 2024. Un travail collaboratif de priorisation, croisant les engagements pris par les collectivités dans leurs projets de territoire et les documents stratégiques de planification écologique, a permis d'établir à la feuille de route du département de l'Ain composée de **6 défis et 12 actions**.

Les services de l'État veilleront à maintenir la dynamique initiée par ce travail collaboratif inédit, essentiel pour atteindre les objectifs de décarbonation, de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.



● ● ● RETOUR SUR LA PRIORISATION DES ACTIONS

● Synthèse des secondes réunions départementales

Rappel du contexte

En septembre 2023, le Président de la République a appelé l'ensemble des parties prenantes de chaque territoire (collectivités, entreprises, associations, etc.) à conduire un exercice de planification écologique inédit au sein de leurs territoires en menant des COP territoriales comme outils de discussion stratégique organisées à l'échelle de la région.

Dans l'esprit des Conférences des Parties des Nations-Unies, les COP régionales visent à **renforcer les dynamiques existantes à l'échelle territoriale** : il s'agit de partager l'effort nécessaire pour réduire l'empreinte carbone et préserver la biodiversité des territoires en fonction des réalités locales en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique déjà engagés.

Dans le cadre des travaux de la COP Auvergne-Rhône-Alpes, des réunions de concertations territoriales ont eu lieu dans chacun des 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes en complément de 23 réunions régionales thématiques. Les premières réunions se sont déroulées en janvier et février 2024 et avaient comme objectifs de partager les enjeux et objectifs à atteindre et d'illustrer au travers d'exemples locaux quels sont les leviers qui permettent d'obtenir des résultats significatifs.

Une deuxième série de réunions départementales s'est déroulée en mai et juin 2024. **Ces réunions avaient cette fois-ci pour objectif d'enrichir la feuille de route régionale en priorisant des défis et en identifiant des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire.**

A l'issue de ces réunions, chaque département a transmis des fiches actions retenues à l'échelle de son territoire. Elles comprennent notamment la description de l'action, sa déclinaison, le ou les pilotes, les indicateurs de suivi de l'action, la temporalité, les conditions de succès ainsi que les besoins identifiés à court terme pour accélérer l'atteinte des objectifs. En sus des fiches actions, cinq des départements ont transmis une synthèse de leur seconde réunion : l'Allier, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône et la Savoie. Le présent document fait ainsi la synthèse des travaux conduits lors des deuxièmes réunions départementales.

Une mobilisation importante pour définir les priorités d'actions face aux enjeux de la planification écologique

Chaque réunion départementale a rassemblé entre **80 et 180 personnes** selon les départements avec des participants aux profils variés : services de l'État, collectivités, fédérations,

chambres consulaires, entreprises, associations, acteurs de l'aménagement, syndicats, etc.

Le format adopté pour chacune de ces réunions a été relativement similaire entre les départements avec une durée moyenne de 3 heures et une animation par la Préfecture de Département et la DDT avec des interventions à plusieurs voix, incluant parfois les sous-préfets, le Conseil Régional ainsi que le Conseil Départemental.

L'ordre du jour était centré autour des points suivants :

- **Rappel des enjeux** de la territorialisation de la planification écologique et calendrier de la COP Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **Synthèse des retours** issus de la consultation des collectivités et des contributions libres transmises par les acteurs du territoire ;
- **Présentation des travaux** issus des GT sectoriels de la COP, et notamment les défis prioritaires et des exemples d'actions les déclinant ;
- **Débat sur les priorités départementales** : identification des actions prioritaires pour le territoire.

Plus de 140 actions départementales identifiées dans le cadre des réunions de concertation territoriale

Les 12 départements ont élaboré plus de 140 actions, tous secteurs confondus :

Certains secteurs ont ainsi été plus couverts que d'autres. Les secteurs « Transports et mobilités » et « Biodiversité et ressources naturelles » ont ainsi été sélectionnés par 10 des 12 départements de la région, tandis que « Forêt » et « Déchets » n'ont été retenus que par respectivement 4 et 5 départements.

A noter que deux secteurs - « Formations, Emplois et Compétences » et « Agriculture et Alimentation » - n'ont pas été spécifiquement traités lors des groupes régionaux de travail sectoriels de la COP, ce qui peut expliquer une sélection limitée de ces secteurs dans les réunions départementales. Le premier secteur a été traité de manière transversale au cours des réunions régionales pour chacun des secteurs d'activité (bâtiment, transports et mobilités, ...) tandis que le second secteur n'a pas été abordé lors des réunions régionales. Ils feront l'objet de travaux complémentaires qui débiteront dès l'automne 2024.

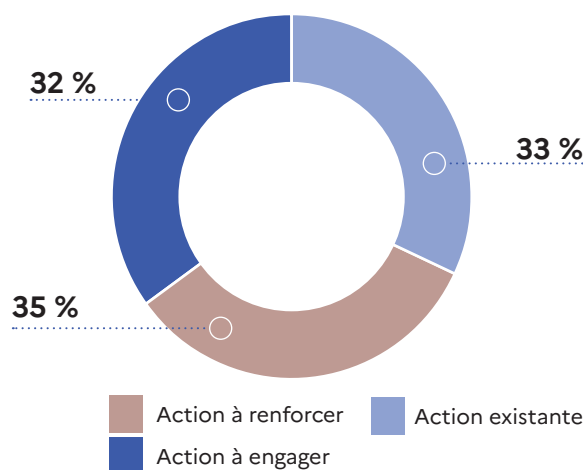
	Total par département	Biodiversité et Ressources naturelles	Transports et mobilités	Bâtiment	Énergie	Industrie et produits bois	Déchets	Agriculture Alimentation	Forêt	Formations Emplois compétences
Ain	12	2	2	2	2		2		2	
Allier	17	1	2	2	5		4	3		
Ardèche	20	5	3	4				7		1
Cantal	15	4	2	2	1	1	2	2	1	
Drôme	5	1	1	2			1			
Haute-Loire	6	1		1	1	1		1	1	
Haute-Savoie	4									4
Isère	10	3	1	1	1	2				2
Loire	11	3	3	3	2					
Puy de Dôme	3	1	1	1						
Rhône	11		3	4		3				1
Savoie	25	5	3	3	4	3	2	3	1	1
Total par secteur	141	25	22	25	18	10	11	16	5	9

La liste des actions travaillées au sein de chaque département est disponible en annexes.

- **Un tiers des actions départementales sont des actions nouvelles à engager.**

Les actions retenues n'ont pas toutes le même niveau de maturité. En effet, si certaines actions proposées sont déjà existantes et en cours de mise en œuvre, d'autres sont à renforcer ou à engager.

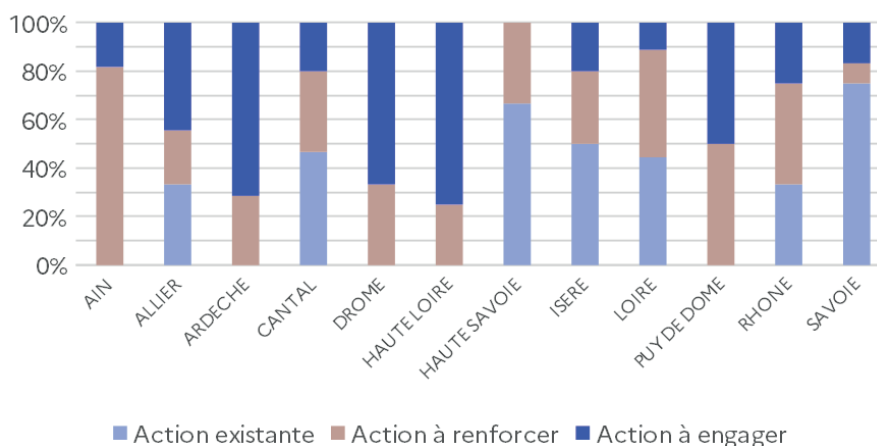
Au niveau régional, la répartition de l'ensemble des actions retenues par les départements est équilibrée en termes de niveau de maturité :



Cependant, la répartition par niveau de maturité des actions retenues est variable selon les départements. Certains départements se sont orientés vers l'approfondissement

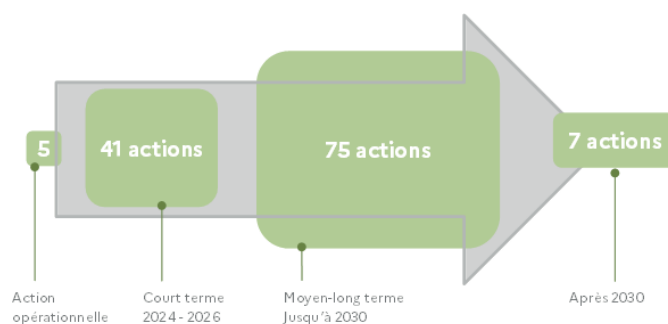
d'actions déjà mises en place et fonctionnelles tandis que d'autres ont privilégié l'émergence de nouvelles actions.

Répartition du niveau de maturité des actions proposées par département

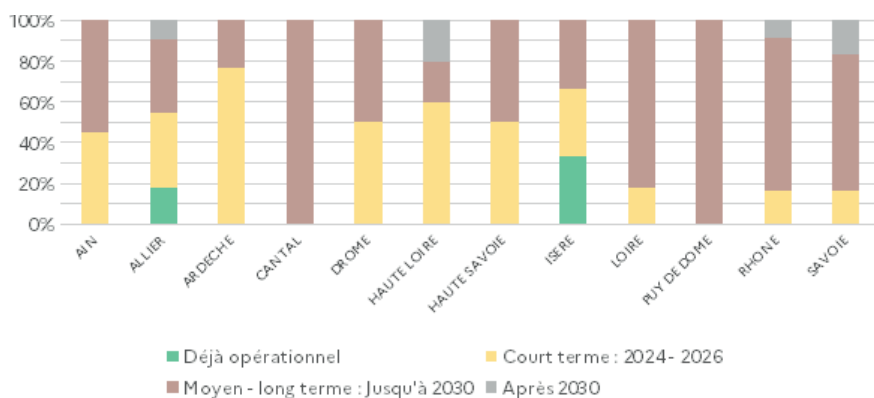


- Une majorité d'actions départementales à réaliser d'ici à 2030

Une temporalité de mise en place a été estimée pour la quasi-totalité des actions retenues par les départements. Certaines échéances sont précisément définies lorsqu'elles concernent des actions déjà développées et à renforcer. **Une majorité des actions sont à conduire sur le moyen et long terme** avec, dans la majorité des actions, un déploiement progressif sur toute la période jusqu'en 2030. **Une trentaine d'actions sont des actions de court terme**, avec une mise en œuvre de l'action débutant dès 2024 et s'achevant d'ici 2026. Les actions restantes ne sont soit pas concernées par ces temporalités (par exemple, les actions déjà existantes et fonctionnelles, ainsi que 13 actions qui ne précisent pas la temporalité), soit pas prioritaires et avec des échéances plus lointaines, après 2030¹ :



Répartition de la temporalité des actions proposées par département



Bien que la majorité des actions soient planifiées pour le moyen et long terme, c'est-à-dire à horizon 2030, il est important de noter que 10 des 12 départements ont également proposé des actions à mettre en place avant 2026. Cela assure un équilibre dans la progression des initiatives à travers la région, en combinant des efforts immédiats avec des projets de plus longue haleine.

Les autres organisations pilotes diffèrent selon le secteur concerné. Des syndicats sont notamment souvent ressortis, comme le syndicat départemental d'énergie, la CAPEB ou encore le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM). Des entreprises sont également identifiées comme leaders dans des secteurs spécifiques : la SNCF ou la Compagnie du Rhône pour le transport, et GRDF ou RTE pour l'Énergie.

- Un portage des actions encore à affiner

Pour garantir la mise en œuvre effective des actions départementales, un portage a été proposé, reposant sur la désignation d'un ou des pilotes ainsi que des contributeurs. Les actions ne sont cependant pas toutes encore assez matures pour définir, à date, de manière précise les institutions à mobiliser et leur rôle spécifique.

Les organisations proposées comme « pilotes » à ce stade sont assez similaires d'un département à l'autre pour les mêmes secteurs. Une constante intersectorielle est **l'implication des collectivités**, (communes, EPCI, conseil départemental ou conseil régional) mentionnés pour 30% des actions. Les départements attendent également un **appui important de l'État**, qui est souvent cité (notamment pour le secteur du bâtiment).

- Des besoins communs pour l'accélération de la mise en œuvre des actions

Les départements ont identifié deux besoins majeurs, unanimement reconnus, pour accélérer la mise en place de leurs actions :

- Renforcer l'ingénierie disponible sur les territoires ;
- Pérenniser voire accroître les financements des projets.

Ces deux besoins concernent 80% des actions.

D'autres besoins ont été évoqués de façon plus ponctuelle comme du partage d'expériences, des actions de mise en réseau des agents des collectivités ou des compétences en communication.

1 - A noter que le graphique ci-dessous fournit une vision d'ensemble de la répartition des temporalités retenues, bien que les départements ne comptent pas tous le même nombre d'actions, en nombre absolu.

Annexe – Liste des actions départementales

	Secteurs	Intitulé des Actions
AIN	Transports	Aménager les quartiers de gare et les arrêts de transport en commun en site propre pour favoriser l'intermodalité
		Mettre en place des infrastructures cyclables et de covoiturage, développer l'offre de transports en commun
	Bâtiment	Poursuivre la dynamique d'efficacité énergétique des logements sociaux
		Accélérer la rénovation des bâtiments publics avec un niveau élevé d'ambition en matière de consommation énergétique avec les aides du fonds vert
	Biodiversité	Intégrer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire
		Encourager une utilisation économe de l'eau par tous les usagers
	Energie – déchets	Investir financièrement dans des projets d'électricité renouvelable
		Contribuer au développement du photovoltaïque sur bâti
		Réduire à la source la production de déchets
		Améliorer la collecte, le tri et la valorisation des déchets
	Foret	Favoriser le renouvellement de la forêt, en diversifiant les essences et en favorisant les modes de sylviculture vertueux
		Inciter les propriétaires à la gestion durable de la forêt
ALLIER	Transports	Mettre en œuvre le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicule Électrique (SDIRVE)
		Développer des plateformes de transport combiné de Saint Loup
	Bâtiment	Poursuivre l'accompagnement des ménages dans l'amélioration de leurs logements
		Structurer la filière économique locale d'intervention sur le parc existant
	Biodiversité	Mettre en place un modèle économique de gestion des haies
	Energie - déchets	Élaborer le document cadre Allier pour l'implantation de parc photovoltaïques
		Développer des parcs agrivoltaïques et organiser des réunions de concertation avec les porteurs de projets
		Élaborer une stratégie partagée et réaliste de développement éolien dans le département
		Amplifier le développement de méthaniseurs en injection ou en cogénération
		Construire 5 postes sources RTE sur le département (application S3-REnR)
		Construire des unités de rebours
		Mettre en œuvre une gestion de biodéchets à l'échelle du département
Moderniser l'usine incinération Bayet		

		Valoriser du biogaz grâce à l'unité WAGABOX® et substituer ce biogaz aux énergies fossiles afin d'éviter chaque année 2800 tonnes de CO2.
		Valoriser le méthane sur le site d'enfouissement de Chézy
	Agriculture	Réaliser une étude par l'institut de l'élevage (IDELE) sur la filière bovine dans l'Allier
		Poursuivre les bilans des gaz à effet de serre (GES) et l'optimisation des exploitations agricoles
		Accompagner la mise en œuvre de la loi EGALIM sur les obligations pour la restauration collective
ARDÈCHE	Transport	Intensifier l'usage de l'unique ligne ferroviaire d'Ardèche, située en rive droite du Rhône
		Mettre en place un covoiturage solidaire pour l'inclusion des publics vulnérables
		Tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien
	Bâtiment	Mettre en œuvre une méthode expérimentale de rapprochement entre l'offre et la demande de rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire à énergie positive (TEPOS) Sud Ardèche
		Réaliser une étude de faisabilité en cours sur le Tiers-Financement en Sud Ardèche afin d'accélérer la rénovation BBC
		Améliorer l'image des métiers du bâtiment
		Etudier la faisabilité d'une école de production
	Biodiversité	Doter l'ensemble des intercommunalités du parc naturel régional des Monts d'Ardèche en Atlas de la biodiversité communaux (ABC)
		Améliorer la connaissance des enjeux sur la biodiversité : établir un « temps zéro » de la biodiversité ardéchoise
		Créer un réseau technique des acteurs de la biodiversité en Ardèche
		« Education dehors pour tous » : Ancrer l'éducation à l'environnement dans le quotidien des structures éducatives ardéchoises
	Agriculture et alimentation	Déployer plus largement le projet « Il n'est pas trop tard puisque nous sommes là »
		Mettre en place des rencontres collectives territorialisées entre des gestionnaires et cuisiniers de restauration collective et producteurs locaux pour partager les besoins et déployer des partenariats
		Accompagner les collectivités sur la rédaction des appels d'offre pour favoriser l'approvisionnement local
		Animer un « Club des cuisinier(e)s « ardéchois »
		Expérimenter une contractualisation des approvisionnements « Ardèche » durable et de qualité
		Relancer les commissions alimentation au sein des établissements scolaires
	Formation, emploi et compétences	Mettre en place un marché privé pour planter des arbres
		Accompagner le territoire de la montagne ardéchoise dans sa transition agroécologique

CANTAL	Industrie et produits bois	Promouvoir les feuillus (chêne, hêtre, châtaignier) en construction et utiliser cette ressource sous-exploitée au plan régional
	Transports	Développer la pratique et les infrastructures de mobilité active et décarbonée (aires de covoiturage, pistes cyclables, voies vertes...)
		Développer les sites de multimodalités en lien avec les transports en commun
	Bâtiment	Dynamiser la rénovation de logements individuels et collectifs
		Élaborer un guide ou des recommandations pour la rénovation en centre ancien et plus largement en rénovation et construction exemplaire
	Biodiversité	Déployer la Stratégie des Aires Protégées (SAP)
		Sécuriser quantitativement et qualitativement l'approvisionnement en eau, notamment via la surveillance des prélèvements, la performance technique des réseaux, et l'approche préventive de sécurisation dans le respect de la capacité des milieux
		Lutter contre les logements vacants
		Intégrer les trajectoires de sobriété foncière dans les projets d'aménagement
	Energie-déchets	Poursuivre l'identification et les réflexions sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR) et notamment pour le photovoltaïque sur toitures, ombrières sur parkings et sites en friche
Engager le tri à la source des biodéchets		
Développer la collecte en point d'apport volontaire (PAV) réunissant tous les flux		
Forêt	Renouveler et adapter la forêt au changement climatique	
Agriculture et alimentation	Massifier les bilans carbone dans les exploitations agricoles et mettre en œuvre les actions sources de progrès	
	Développer les circuits courts de proximité et l'approvisionnement en produits de qualité dans la restauration collective	
DROME	Transports	Promouvoir la pratique du covoiturage
	Bâtiment	Concevoir une dynamique de rénovation habitat/tertiaire dans une démarche « bénéfice/risques »
		Développer des rénovations exemplaires sur le département
	Biodiversité	Identifier les zones à potentiel de restauration et mettre en œuvre un projet de restauration
Energie-déchets	Développer des plateformes d'acteurs et ressources réemploi : pôles économie circulaire avec les entreprises	
HAUTE-LOIRE	Industrie et produits bois	Promouvoir une filière plasturgie durable
	Bâtiment	Conduire la rénovation énergétique de bâtiments anciens de manière exemplaire dans le cadre d'une politique de revitalisation des bourgs-centres et d'une offre d'ingénierie renouvelée

	Energie-déchets	Développer la méthanisation en partant du potentiel existant avec le cheptel local
	Foret	Promouvoir une filière performante du bois pour capter le carbone et régénérer la forêt
	Agriculture et Alimentation	Favoriser l'émergence de retenues collinaires
	Ressources naturelles	Encourager à adopter un plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal pour limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers et mieux intégrer les enjeux environnementaux
HAUTE-SAVOIE	Formation, emploi et compétences	Démultiplier les initiatives à partir de démonstrateurs : pour chaque entreprise déjà engagée dans la transition écologique, en inspirer une nouvelle
		Former 200 élus à la transition écologique
		Sensibiliser les citoyens de demain
		« Rendre accessible à tous les leviers de la transition écologique grâce à la facilitation graphique »
ISÈRE	Industrie et produits bois	Assurer un accompagnement des TPE et PME à la décarbonation
		Promouvoir les références construites en bois, fédérer les acteurs de la construction bois et accompagner les nouveaux porteurs de projets
	Transports	Augmenter le nombre de personnes par voiture sur les trajets domicile-travail, en développant les services publics de covoiturage et aménagements associés
	Bâtiment	Augmenter le nombre de réhabilitations dans le parc social isérois
	Biodiversité	Mettre en œuvre les plans d'actions triennaux de la stratégie aires protégées
	Ressources naturelles	Couvrir 100 % du département avec une instance de gouvernance de l'eau à l'échelle des bassins versants
		Accompagner les entreprises en faveur de la sobriété hydrique
	Energie-déchets	Identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables dans le cadre de la production d'énergies renouvelables de Mars 2023 (Loi APER)
Formation, emploi et compétences	Former, en formation initiale, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti dans tous les métiers du secteur	
	Former, en formation continue, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti et à l'intervention coordonnée	
LOIRE	Transports	Inciter au déploiement d'infrastructures et de services par les autorités organisatrices de la mobilité
		Impulser et animer des démarches inter-collectivités visant à améliorer la gouvernance et la coordination des politiques de mobilité
		Favoriser l'attractivité, le confort et la sécurité des déplacements piétons, vélos et véhicules de mobilité intermédiaire
	Bâtiment	Soutenir et accompagner la filière rénovation énergétique

		Mutualiser à l'échelle de quartiers les initiatives en matière de sensibilisation et d'accompagnement à la rénovation et à la sobriété
		Rénover le parc immobilier des administrations publiques
	Biodiversité	Améliorer la connaissance de la biodiversité par différents dispositifs, comme les atlas de la biodiversité communale (ABC)
		Identifier des zones favorables au maintien de la biodiversité ordinaire et à son développement
		Déterminer les sites prioritaires sur lesquels engager des travaux de restauration et établir un financement, avec le fonds vert ou tout autre dispositif
	Energie-déchets	Soutenir la prise en compte de la planification des énergies renouvelables (EnR) dans les documents de planification des collectivités
Créer, étendre et exploiter des réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables ou de récupération (EnR&R)		
PUY-DE-DÔME	Transports	Réduire l'utilisation de la voiture individuelle
	Bâtiment	Réduire les consommations énergétiques du parc de logement d'ici 2030
	Ressources naturelles	Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur le département du Puy-de-Dôme afin de diminuer de 10% les prélèvements d'ici 2030
RHÔNE	Industrie et produits bois	Créer une conciergerie environnementale dans les zones industrielles ou d'activités
		Généraliser la réalisation de bilans carbone et les plans de transition
		Sensibiliser les entreprises (salariés et équipes de direction) aux bonnes pratiques en matière de climat et de biodiversité et diffuser ces dernières
	Transports	Renforcer la proximité des services publics et des activités pour réduire les déplacements
		Encourager un report modal par un choc d'offres des transports collectifs pour réduire de 15 % l'utilisation de la voiture Individuelle
		Faire réaliser des études d'opportunité et de faisabilité sur le recours au fret fluvial par 100% des entreprises situées le long des axes navigables d'ici 2030
	Bâtiment	Nommer un ambassadeur « énergie » par intercommunalité pour la sensibilisation du secteur tertiaire privé à la rénovation énergétique, en lien avec MaPrimeRénov
		Sortir du fioul
		Trouver un nouvel équilibre entre préservation du patrimoine et rénovation énergétique
		Promouvoir l'utilisation du bois dans le secteur du bâtiment (énergie et construction)
Formation, emploi et compétences	Accélérer la montée en compétences des acteurs de la rénovation	

SAVOIE	Industrie et produits bois	Accompagner les sites les plus émetteurs du département
		Promouvoir les outils d'évaluation du bilan carbone des entreprises et du passage à l'action « Balance ta tonne », webinaires dédiés
		Faciliter et massifier les recours à l'écoconception ainsi qu'aux matériaux biosourcés pour la construction
	Transports	Mettre en place le Service Express Régional Métropolitain (SERM) de Chambéry dans ses différentes composantes
		Décarboner l'accès aux stations et les mobilités en montagne
		Développer une offre de services de proximité et solidaires en milieu rural, cohérente à l'échelle des bassins de mobilité régionaux et s'appuyant notamment sur la dynamique départementale autour des modes actifs et partagés
	Bâtiment	Maintenir un haut niveau de service pour accompagner la massification de la rénovation du parc de logements, avec la mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)
		Accélérer la mise en œuvre du décret éco énergie tertiaire en structurant une offre de service adaptée au département
		Déployer des outils spécifiques aux enjeux touristiques en montagne, nécessaires à la remobilisation des lits froids
	Biodiversité	Accélérer la mise en œuvre du plan d'actions 2022-2024 de la Stratégie Aires Protégées (SAP) et enclencher le deuxième plan d'actions
		Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité ordinaire
	Ressources naturelles	Définir une trajectoire de sobriété par bassin versant en s'appuyant sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau (-10% de consommation d'eau d'ici 2030)
		Mettre en œuvre des actions de sobriété, en tenant compte des spécificités touristiques du territoire
		Intégrer plus fortement la disponibilité de la ressource en eau dans l'aménagement du territoire, quel que soit son usage : agricole, neige, industrie, ou eau potable
	Energie-déchets	Renforcer significativement nos efforts collectifs de sobriété énergétique pour l'atteinte de l'objectif national de réduire de 40 à 50 % notre consommation d'énergie en 2050, par rapport à 2021
		Développer les installations de production d'énergie solaire photovoltaïque en favorisant les zones d'ores et déjà anthropisées, et viser la solarisation de l'intégralité des parkings de plus de 10 000 m ² d'ici 2026, comme prévu par l'article 40 de la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER)
		Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière méthanisation pour faciliter l'émergence de nouveaux projets
		Favoriser l'émergence et le déploiement de l'ensemble des filières de production d'énergie renouvelable ainsi que des solutions de stockage d'énergie
		Améliorer le taux de valorisation matière, notamment en développant la méthanisation des biodéchets, boues de step, et l'utilisation locale du broyage des déchets verts
		Expérimenter le réemploi de conteneurs en verre

		Renforcer le recyclage des déchets du BTP et rationaliser le stockage dans les Installations de stockage de déchets inertes (ISDI)
	Forêts	Conforter les différents rôles de la forêt, avec un focus sur la forêt alluviale et mieux anticiper les risques (feux de forêt, problèmes sanitaires ...)
	Formation, emploi et compétences	Structurer une filière locale pour disposer de professionnels formés aux enjeux nouveaux de la rénovation énergétique, en s'appuyant sur les compétences existantes localement
	Agriculture et alimentation	Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un contexte de système agricole déjà très extensif
		Coupler production agricole et production d'énergie décarbonée
		Économiser l'eau, par des pratiques culturales et d'irrigation plus sobres et par le développement le stockage



AIN



**LES ACTIONS
DÉPARTEMENTALES**

Défi

Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant en région (développement des outils PTGE), et la mettre en œuvre collectivement

 -10 % d'eau prélevée d'ici 2030 à l'échelle régionale

ACTION

INTÉGRER LA GESTION DE L'EAU DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Pilotes

- Etat
- Conseil départemental
- Chambres consulaires

Contributeurs

- Collectivités locales

Mise en œuvre

Action à renforcer



2024/2025

Impact 

Faisabilité 

Description de l'action

Conformément au plan d'action issu de la démarche « L'Eau de l'Ain » :



Promouvoir les **aménagements urbains** pour la gestion des eaux pluviales lors d'une journée technique départementale (action 5)



Conditionner les aides des projets d'aménagement à des usages vertueux au respect de la ressource en eau – favoriser les dispositifs innovants (action 8)



Sensibiliser et **accompagner** les collectivités pour la mise en conformité des systèmes d'assainissement en les invitant à construire des programmes pluriannuels d'investissement (PPI) et à échelonner l'urbanisation à ces PPI (action 12)



Inciter à une **gestion territoriale de la ressource** pour les projets de stockage et transfert d'eau, par la création d'une méthode type de gestion locale vertueuse (action 29)



Expérimenter la **mutualisation de l'utilisation de l'eau** et la gestion des eaux pluviale à l'échelle de zones industrielles ou d'activités, en ciblant quelques sites expérimentateurs (action 31)

Indicateurs de suivi



- Nombre de participants à la journée technique (action 5)
- Elaboration d'une grille de critères (action 8)
- Nombre de collectivités engagées dans la démarche (action 12)
- Définition d'une méthode type de gestion vertueuse (action 29)
- Nombre de secteurs impliqués dans l'expérimentation (action 31)

Conditions de succès

- Mobiliser en continu les acteurs de l'Eau de l'Ain
- Mobiliser les entreprises des sites expérimentateurs sur la mutualisation de l'utilisation de l'eau et la gestion des eaux pluviale (action 31)

Défi

Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant en région (développement des outils PTGE), et la mettre en œuvre collectivement

 -10 % d'eau prélevée d'ici 2030 à l'échelle régionale

ACTION

ENCOURAGER UNE UTILISATION ÉCONOME DE L'EAU PAR TOUS LES USAGERS

Pilotes

- État
- Conseil départemental
- Chambres consulaires

Contributeurs

- Collectivités locales

Mise en œuvre






Action à renforcer



2024/2025

Description de l'action

Conformément au plan d'action issu de la démarche « L'Eau de l'Ain » :

-  Expérimenter la mise en place de **dispositifs techniques de limitation des consommations** et de **recupération d'eau** dans plusieurs bâtiments de l'État et du Département d'ici fin 2024 (action 2)
-  Organiser en 2024 une semaine « Tous concernés par l'Eau de l'Ain » de sensibilisation à destination du grand public et des collégiens (action 7)
-  Expérimenter l'augmentation de la **fréquence d'envoi des factures d'eau** des ménages sur un territoire volontaire d'ici fin 2025 (action 10)
-  Mettre en place une expérimentation sur la **différenciation des tarifs de l'eau** sur une structure volontaire d'ici fin 2024 (action 11)
-  Créer et mettre en oeuvre un outil de prédiagnostic / diagnostic pour sensibiliser les entreprises aux usages de l'eau et proposer des pistes de réduction, voire mettre en place des mesures concrètes (action 18)

Indicateurs de suivi



- Production d'un bilan quantitatif (action 2)
- Nombre de manifestations et nombre de participants (action 7)
- Production d'un bilan quantitatif et qualitatif de l'expérimentation (action 10)
- Production d'un scénario de tarification (action 11)
- Production d'un bilan des actions menées, nombre de diagnostics « eau » réalisés (action 18)

Conditions de succès

- Mobiliser en continu les acteurs de l'Eau de l'Ain
- Mobiliser un territoire et une structure sur les expérimentations prévues

Défi

Réduire les déplacements et utiliser d'autres modes que la voiture individuelle

ACTION

AMÉNAGER LES QUARTIERS DE GARE ET LES ARRÊTS DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE POUR FAVORISER L'INTERMODALITÉ

Pilotes

- Communes
- Intercommunalités

Contributeurs

- Partenaires financiers
- Autres acteurs de la mobilité (État, Région, SNCF...)

Mise en œuvre

Action à engager



2025 à 2029 :
échéance prévue par
les Plans Climat Air
Energie territoriaux
(PCAET) approuvés
entre 2019 et 2023
A poursuivre à plus
long terme

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

Description de l'action

Dans les points d'arrêts identifiés par les collectivités* :



- Créer ou améliorer des **parkings relais**
- Créer ou améliorer le **rabattement** via des infrastructures de mobilité durable (aménagements cyclables, lignes de transport en commun, lignes de covoiturage...)
- Développer des stationnements sécurisés et de grande capacité pour les **vélos**



Développer ou améliorer des **services incitatifs** (espace de coworking, services de location de véhicules ou vélos)



Développement d'aires de covoiturage



Développement d'arrêts d'autostop organisés

** les points identifiés sont notamment : les arrêts du futur Bus à haut niveau de service Lyon-Trévoux, les arrêts du futur tramway Genève-Ferney notamment au niveau de la ZAC Ferney Innovation, et plusieurs gares ferroviaires sur les territoires des communautés de communes de Miribel et Plateau, la Côtière à Montluel, Plaine de l'Ain et Terre Valsershône*

Indicateurs de suivi



- Gains annuels départementaux en réduction des émissions de GES pour le secteur des transports (Mteq CO₂ /an)
- Gains annuels départementaux en consommation d'énergie pour le secteur des transports (GWh /an)

Conditions de succès

- Engager les acteurs
- Pérenniser voire accroître les financements
- Bénéficier de l'acceptation sociale, le sujet touchant aux modes de vie et de consommation

Besoins pour accélérer

- Financements des projets à pérenniser et/ou accroître
- Ingénierie disponible pour les territoires à développer

Défi

Réduire les déplacements et utiliser d'autres modes que la voiture individuelle

ACTION

METTRE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES CYCLABLES ET DE COVOITURAGE, DÉVELOPPER L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN

Pilotes

- Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) locales
- Communes
- Intercommunalités

Contributeurs

- Partenaires financiers
- État
- Conseil régional
- SNCF

Mise en œuvre

Action à renforcer



A poursuivre à moyen et long terme dans le cadre des prochains Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)

Impact

Faisabilité

Description de l'action



Optimiser, voire développer, l'**offre de transports en commun**, éventuellement sous forme de transport à la demande pour les territoires les plus ruraux



Développer des **infrastructures cyclables maillées**, ainsi que des services associés incitant à la pratique (ex : services de location, aides à l'achat de vélo électriques,..)



Développer le **covoiturage** par la construction d'aires et parkings dédiés et la promotion d'applications de mise en relation, et favoriser la création de plans de mobilité entreprises ou inter-entreprises pour faciliter l'optimisation des déplacements domicile-travail.



Mettre en place des actions de communication, de sensibilisation et d'information sur ces modes de transport

Indicateurs de suivi



- Gains annuels départementaux en réduction des émissions de GES pour le secteur des transports (Mteq CO₂ / an)
- Gains annuels départementaux en consommation d'énergie pour le secteur des transports (GWh / an)
- Nombre de km d'aménagements cyclables par habitant (km / hab)

Conditions de succès

- Être en cohérence avec le contexte et les besoins locaux (études d'opportunité, schémas directeurs)
- Engager les intercommunalités et les acteurs dans le portage des actions du PCAET, coordonner ces acteurs
- Bénéficier de l'acceptation sociale, le sujet touchant aux modes de vie et de consommation

Besoins pour accélérer

- Financements des projets à pérenniser et/ou à accroître
- Ingénierie disponible pour les territoires à développer

Défi

Encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique des logements



80 000 logements rénovés par an à l'échelle régionale

-15 % de consommations énergétiques du parc résidentiel régional entre 2019 et 2030

ACTION

POURUIVRE LA DYNAMIQUE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS SOCIAUX

Pilotes

- Bailleurs sociaux

Contributeurs

- Bailleurs sociaux
- Conseil Départemental
- État

Mise en œuvre

Action à renforcer



2021-2026 : période de couverture des Conventions d'Utilité Sociale (CUS) contractualisant les Plans Stratégiques de Patrimoine (PSP) des bailleurs sociaux

Impact

Faisabilité

Description de l'action



Rénover massivement les **logements les plus énergivores** (objectif à 5 ans : près de 900 logements quittant le statut de passoire thermique, et plus de 8 000 à bénéficier d'une réhabilitation)



Produire de nouveaux logements à **ambition énergétique et environnementale élevée** : label Bâtiment Basse Consommation Énergétique (BBC), utilisation de matériaux biosourcés ou géosourcés

Indicateurs de suivi



- Gains annuels énergétiques départementaux pour le secteur tertiaire (en Gwh/an)
- Gains annuels départementaux en émissions de gaz à effet de serre pour le secteur tertiaire (en MteqCO2/an)

Conditions de succès

- Actualiser l'ensemble des diagnostic de performance énergétique (DPE) suivant les nouvelles normes de 2021
- Mettre en place une ingénierie et un financement sur des opérations complexes (ex : en site occupé), en parallèle de la nécessaire relance de la production neuve

Besoins pour accélérer

- Financements et ingénierie à disposition des bailleurs sociaux à pérenniser et/ou à accroître

Défi

Défi : Encourager la sobriété et réduire les consommations d'énergie du parc tertiaire



-30 % des consommations énergétiques du parc tertiaire entre 2019 et 2030 à l'échelle régionale

ACTION

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS AVEC UN NIVEAU ÉLEVÉ D'AMBITION EN MATIÈRE DE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Pilotes

- Collectivités locales
- État (pour son propre parc)

Contributeurs

- ADEME
- Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)
- Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

Mise en œuvre

Action à engager



2025 à 2029 : échéance prévue par les Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) approuvés entre 2019 et 2023

A poursuivre à plus long terme

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

Description de l'action



Réaliser des **audits énergétiques** des bâtiments publics



Rénover les bâtiments publics pour les rendre plus performants, adaptés et économes en énergie



Réaliser de **nouvelles constructions exemplaires**



Mettre en place un « **Conseil en Énergie Partagé** » (CEP) pour certaines communes du territoire

Indicateurs de suivi



- Gains annuels énergétiques départementaux pour le secteur tertiaire (en Gwh/an)
- Gains annuels départementaux en émissions de gaz à effet de serre pour le secteur tertiaire (en MteqCO₂/an)

Conditions de succès

- Bénéficier de l'engagement des intercommunalités à mettre en œuvre les PCAET
- Être appuyé de partenaires en capacité d'accompagner les collectivités qui se lancent dans ces démarches
- Bénéficier du volontarisme des collectivités locales et de l'État
- Disponibilité des financements

Besoins pour accélérer

- Financements de l'État à pérenniser et/ou accroître, pour de l'investissement et de l'ingénierie visant à accompagner les élus dans les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics (Fonds Vert, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

Défi

Développer et diversifier la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique

 **Au moins +50 % de la production d'électricité renouvelable à l'échelle régionale**

ACTION

INVESTIR FINANCIÈREMENT DANS DES PROJETS D'ÉLECTRICITÉ RENEUVELABLE

Pilotes

- Collectivités locales

Contributeurs

- ADEME
- Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)
- Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)
- État (à travers les tarifs garantis et réglementés d'achat de l'énergie produite)
- Collectifs citoyens
- Fonds OSER EnR

Mise en œuvre

Action à renforcer



Mise en service des projets avec investissements publics à court et moyen terme (1 à 4 ans)

Impact 

Faisabilité 

Description de l'action



Poursuivre l'accompagnement et le portage des projets des collectivités, en collaboration avec des développeurs privés, par la **Société d'Économie Mixte Les Energies de l'Ain (SEM LEA)**



Poursuivre l'accompagnement des collectivités dans la réalisation de projets de production photovoltaïque via le **Fonds OSER EnR**



Soutenir les initiatives de **collectifs citoyens d'énergie** permettant une réappropriation des enjeux énergétiques au niveau très local



Poursuivre les **investissement en propre** de certaines communes et intercommunalités dans des projets de production électrique renouvelable (association avec des développeurs privés)

Indicateurs de suivi



- Gains départementaux en production photovoltaïque annuelle (Gwh/an)

Conditions de succès

- Coordonner les différents acteurs publics et citoyens pour optimiser les investissements publics et maximiser l'effet levier sur les différents territoires et types de projet

Besoins pour accélérer

- Contrats d'achat réglementés pérennisés pour avoir de la visibilité sur la durée sur le retour sur investissement
- Financements de l'ingénierie au service des collectivités à pérenniser et/ou à accroître

Défi

Développer et diversifier la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique



Au moins +50 % de la production d'électricité renouvelable à l'échelle régionale

ACTION

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE SUR BÂTI

Pilotes

- Communes
- EPCI

Contributeurs

- Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)
- Chambres consulaires
- État

Mise en œuvre

Action à renforcer



2025 et 2029 :
échéance des Plans
Climat Air Énergie
Territoriaux (PCAET)
approuvés entre 2019
et 2023

Impact ★★★★★

Faisabilité ★☆☆☆☆

Description de l'action



Mettre en place des **stratégies territoriales** de développement des énergies renouvelables, dont le photovoltaïque sur bâti



Mettre en place des **cadastres solaires**, qui servent d'aide à la décision – ces cadastres solaires sont presque tous déployés



Promouvoir, avec l'appui des chambres consulaires, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments et parkings des **entreprises**



Réaliser des études d'opportunité et d'engagement dans des projets de photovoltaïque en toiture sur les **bâtiments communaux et communautaires**



Intégrer dans les **documents d'urbanisme** des dispositions facilitant, voire imposant de la production d'énergies renouvelables, notamment le photovoltaïque sur bâti

Indicateurs de suivi



- Gains départementaux en production photovoltaïque annuelle (Gwh/an)

Conditions de succès

- Bénéficier de l'engagement des intercommunalités à mettre en œuvre les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET)

Besoins pour accélérer

- Contrats d'achat réglementés pérennisés pour avoir de la visibilité sur la durée sur le retour sur investissement
- Financements de l'ingénierie au service des collectivités à pérenniser et/ou à accroître

Défi

Améliorer la valorisation des déchets, en développant les procédés de recyclage et la valorisation énergétique

ACTION

RÉDUIRE À LA SOURCE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

Pilotes

- Intercommunalités

Contributeurs

- Acteurs tiers (gestionnaires de restauration collective, entreprises, associations)
- EPCI
- Organismes de collecte, gestion et traitement
- Partenaires financiers (ADEME, Conseil régional)

Mise en œuvre

Action à renforcer



2025 et 2029 : échéance des Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) approuvés entre 2019 et 2023 (actions à poursuivre à moyen et long terme)

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★★★★

Description de l'action



Réduire à la source les déchets verts par le financement et/ou la distribution de composteurs individuels ainsi que de broyeurs de végétaux



Accompagner la mise en place de composteurs collectifs en milieu plus urbain



Promouvoir la réutilisation via la création de ressourcerie - recyclerie, la mutualisation via des outillhèques, et les espaces favorisant la réparation (fablab, repair'café)



Sensibiliser le public, en particulier les enfants, notamment sur le gaspillage alimentaire dans la restauration collective

Indicateurs de suivi



- Quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et par an dans l'Ain (tonnes/an)
- Part des déchets valorisés (%)

Conditions de succès

- Bénéficier de l'engagement des Intercommunalités à mettre en œuvre les PCAET
- Mobiliser les acteurs tiers liés au sujet
- Bénéficier de l'acceptation sociale, le sujet touchant aux modes de vie et de consommation

Besoins pour accélérer

- Financements des projets et de l'ingénierie au sein des collectivités à pérenniser et/ou accroître

Défi

Améliorer la valorisation des déchets, en développant les procédés de recyclage et la valorisation énergétique

ACTION

AMÉLIORER LA COLLECTE, LE TRI ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

Pilotes

- Intercommunalités

Contributeurs

- Entreprises
- Intercommunalités
- Organismes de collecte, gestion et traitement
- Partenaires financiers (ADEME, Conseil régional)

Mise en œuvre

Action à renforcer



2026 et 2029 : échéance des Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) approuvés entre 2019 et 2023 (actions à poursuivre à moyen et long terme)

Impact

Faisabilité

Description de l'action



Optimiser, améliorer et renforcer le réseau de déchetteries pour un maillage efficace du territoire



Mettre en place, sur certains territoires, une tarification incitative sur les ordures ménagères pour favoriser le tri



Renforcer les points de collecte de tri



Travailler avec les entreprises sur certains territoires pour favoriser la mise en place de boucles d'écologie industrielle territoriale



Sensibiliser le public, en particulier les enfants, sur les gestes de tri

Indicateurs de suivi



- Quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et par an dans l'Ain (tonnes/an)
- Part des déchets valorisés (%)

Conditions de succès

- Bénéficier de l'engagement des Intercommunalités à mettre en œuvre les PCAET
- Mobiliser les acteurs tiers liés au sujet
- Bénéficier de l'acceptation sociale, le sujet touchant aux modes de vie et de consommation

Besoins pour accélérer

- Financements des projets et de l'ingénierie au sein des collectivités à pérenniser et/ou accroître

Défi

Conforter le puits de carbone forestier – Adapter la gestion de nos forêts au changement climatique

ACTION

INCITER À LA GESTION DURABLE ET À SES INTÉRÊTS POUR LES PROPRIÉTAIRES

Pilotes

- Conseil départemental

Contributeurs

- Partenaires du programme d'actions pour la filière bois

Mise en œuvre

Action à renforcer



Programme d'action courant jusqu'en 2025

Impact



Faisabilité



Description de l'action

Conformément au programme d'action pour la filière bois mis en place par le Conseil départemental :

- Financer l'adhésion, par tout propriétaire public ou privé, à **Sylv'Acctes**, association qui encourage et accompagne la gestion forestière vertueuse
- Lutter contre le **morcellement forestier**, obstacle majeur à une gestion durable, via des aides financières sur les coûts occasionnés par le remembrement forestier et conditionnées à la mise en œuvre d'une gestion durable



Indicateur de suivi



- Evolution de la production forestière annuelle départementale (Mm3/an)

Conditions de succès

- Faire connaître au public cible les dispositifs et convaincre de leur intérêt

Besoins pour accélérer

- Financements des projets à pérenniser et/ou accroître (fonds pérenne de repeuplement forestier)
- Ingénierie disponible pour les propriétaires, pour améliorer la gestion durable de la forêt

Défi

Conforter le puits de carbone forestier – Adapter la gestion de nos forêts au changement climatique

ACTION FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DE LA FORÊT, EN DIVERSIFIANT LES ESSENCES ET EN FAVORISANT LES MODES DE SYLVICULTURE VERTUEUX

Pilotes

- Conseil départemental

Contributeurs

- Partenaires du programme d'actions pour la filière bois :
- Intercommunalités : communautés de communes (CC) Dombes Saône Vallée, Grand Bourg Agglomération, Haut-Bugey Agglomération, CC Bugey-Sud, CC Terre Valserhône),
- Partenaires techniques : Centre Régional de la Propriété Forestière, Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière, Office national des forêts, Fibois01, Sylviculteurs du Bugey, GDEFSA

Mise en œuvre

Action à renforcer



Programme d'action courant jusqu'en 2025

Impact

Faisabilité



Description de l'action

Conformément au programme d'action pour la filière bois mis en place par le Conseil départemental :



- Renforcer les **conventions** « Construire une ressource pour l'avenir » et « Construire une ressource pour la Plaine et le Bocage de l'Ain », qui visent à financer les travaux de plantation, d'entretien et de gestion des parcelles forestières sous document de gestion durable et certification
- **Bonifier les financements** pour des mesures favorables à la biodiversité, dont les modes de sylviculture respectueux et la diversification des essences



Conditions de succès

- Faire connaître au public cible les dispositifs et convaincre de leur intérêt
- Bénéficier de l'engagement continu des partenaires

Indicateurs de suivi



- Surface annuelle de forêt replantée ayant bénéficié de financements de l'État (ha/an)

Besoins pour accélérer

- Financements des projets à pérenniser et/ou accroître (fonds pérenne de repeuplement forestier)
- Ingénierie disponible pour les propriétaires, pour améliorer la gestion durable de la forêt